

# Assurance 100% Côte

## Document d'information sur le produit d'assurance

PSA Insurance Limited, société d'assurance de droit maltais enregistrée sous le numéro C44567 dont le siège est MIB House, 53 Abate Rigord Street – XBX 1122 TA XBIEX – MALTE. PSA Insurance Limited est autorisée par l'autorité de contrôle maltaise à exercer l'activité d'Assureur dans les conditions de l'Insurance Business Act et autorisée à exercer son activité en France en libre prestation de services. L'autorité de contrôle dont dépend l'Assureur est le Malta Financial Services Authority (MFSA - Notabile Road, Attard BKR 3000, Malta).

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un financement auprès d'OPEL Bank S.A. contre certains risques financiers liés au vol ou à la perte totale de leur véhicule pendant toute la durée de leur financement.

#### Qu'est-ce qui est assuré?

Tout véhicule terrestre à moteur de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge, de moins de 2 ans d'âge et immatriculé en France.

#### ✓ 100 % Côte :

En cas de revente du véhicule rendue obligatoire suite à un évènement personnel, versement de la différence entre :

- le Capital restant dû ou l'Encours financier résiduel,
- et la valeur ARGUS du véhicule au moment de la cession.

#### ✓ Rachat de franchise :

En cas de dommages au véhicule, versement du montant de la franchise laissée à la charge de l'assuré au titre des garanties du contrat automobile (tous accident- vol-incendie-vandalisme-catastrophe naturelle) dans la limite de 600 €.

#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge
- ✗ Les véhicules en location ou en sous-location
- ✗ Les véhicules de catégorie sport
- ✗ Les véhicules à usage d'ambulances, de messagerie ou de taxis
- ✗ La responsabilité civile automobile du véhicule

#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

##### Principales exclusions :

- ! Les dommages causés par un fait intentionnel
- ! Les sinistres causés par le conducteur sans permis de conduite adapté
- ! Pour la garantie 100% côte : les sinistres résultant d'une panne ou d'un accident
- ! Pour la garantie rachat de franchise : Les sinistres résultant de l'état d'ivresse ou de la conduite sous l'emprise de stupéfiants
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais

##### Principales restrictions :

- ! Pour la garantie 100 % côte, la garantie ne peut intervenir qu'en cas d'absence ou de défaillance de garanties similaires souscrites auprès d'autres assureurs
- ! Pour la garantie rachat de franchise, le remboursement ne pourra être supérieur au montant total des réparations ni au montant de la franchise du contrat d'assurance automobile
- ! La garantie rachat de franchise est limitée à 3 sinistres pris en charge par an

## Où suis-je couvert(e)?

France et pays figurant sur la carte verte

## Quelles sont mes obligations?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :**

- **A la souscription du contrat :** Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés. Avoir souscrit un contrat automobile couvrant la responsabilité civile. Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité.
- **En cours de contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.
- **Mensuellement :** Payer la prime sous peine de résiliation
- **En cas de sinistre :** Déclarer le sinistre perte totale dans un délai de 5 jours (48 h en cours de vol), fournir les justificatifs demandés. Déposer plainte en cas de vol.

## Quand et comment effectuer les paiements?

Prime fixe payable mensuellement avec les échéances du loyer ou échéances.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie 100 % côte prend effet le 1<sup>er</sup> jour du 13<sup>ème</sup> mois suivant la date de livraison du véhicule assuré. Elle est souscrite pour la durée du financement et ne peut être inférieure à 1 an ni supérieure à 7 ans.

La garantie Rachat de franchise prend effet au jour de la mise à disposition dudit véhicule et reste acquise jusqu'au terme du financement.

## Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et les délais prévus par la réglementation et par les conditions générales notamment à tout moment dès lors que le contrat a 1 an d'existence au moyen de tout support durable (mail, courrier).